

Prohle (1) donne avec les acides biliaires une coloration très voisine de celle que donne la morphine. Nombre de réactifs ont été employés pour caractériser la morphine. Mais je vous mentionnerai ici celui d'Erdman qui se prépare en mélangeant 6 drachmes d'acide sulfurique pur, à 10 gouttes d'une solution aqueuse qui contient 6 gouttes pour 100 d'acide azotique (de 1.25 de densité); ce réactif donne une coloration rouge intense, passant ensuite au vert jaunâtre. Ce procédé est excessivement sensible.

J'arrive au réactif de l'acide méconique. On fait dessécher les matières au bain marie; puis on les fait digérer dans l'alcool aiguise d'acide chlorhydrique, on laisse refroidir et ensuite on filtre et enfin on opère l'évaporation pour enlever toute trace d'acide. On reprend par l'eau bouillante en y ajoutant de la benzine pour enlever les matières colorantes. Puis on porte à l'ébullition le mélange qu'on neutralise par la magnésie et l'on filtre ensuite pour enlever l'excès de magnésie. Alors on a un méconate de magnésie qui, traité par le chlorure de fer, donne une coloration rouge-sang très intense que ne modifie ni la chaleur, ni l'acide chlorhydrique, mais que décolore le sulfocyanure de fer.

J'en aurai fini avec l'opium quand je vous aurai réuni ici en un corps de doctrine des faits d'empoisonnement par cette substance. Les Drs Keen et Dickinson relatent des cas d'intoxication avec de faibles doses d'opium chez les albuminuriques. Charcot, Bouchard, Cornil, nous rapportent des faits semblables chez des malades brightiques. Pour ma part, vous parlerai-je aussi de deux cas d'intoxication chez d'anciens alcooliques. Mes malades étaient plongés dans une espèce de léthargie, les pupilles étaient contractées. Ferrand, comprenant l'importance de la tonction éliminatrice du rein, nous recommande une grande prudence dans l'ingestion des médicaments actifs dans les cas de cachexie cardiaque.

Nous pourrions réunir encore ici un nombre de faits semblables relatés par des médecins qui ont régné et qui règnent aujourd'hui dans la science, si je ne craignais d'être trop long. Gubler a pensé soumettre à des lois la fonction éliminatrice du rein, en formulant cette règle générale que "les médicaments sont d'autant mieux acceptés qu'ils sont plus analogues aux principes chimiques répandus dans l'organisme;" que les substances médicamenteuses hétérogènes sont mal supportées et rapidement éliminées. Mais comme le fait judicieusement observer Dujardin-Beaumetz, cette loi ne peut pas s'étendre à tous les médicaments. Ainsi l'arsenic et nombre d'autres n'ont pas d'analogues dans l'économie et ont cependant une élimination très lente.

Nous ne connaissons pas encore dans quelle affection rénale l'élimination se fait le plus difficilement. Mais nous pouvons énoncer que toutes les maladies du rein entravent plus ou moins cette fonction éliminatrice.

En terminant, messieurs, laissez-moi vous formuler la proposition de Bouchard : "Les maladies des reins rendent toxiques les médicaments

1) "Ce réactif est obtenu en dissolvant par c. m. c. d'acide sulfurique concentré 1 milligr. de molybdate de sodium qui donne avec la morphine une couleur violette; le liquide devient vert, puis vert brunâtre, puis jaune, puis bleu-violet après 24 heures."